

Subventions aux transports par eau.—Le tableau 23 indique les subventions versées aux navires à vapeur au titre de contrats passés pour services de transport côtier ou intérieur. Le versement des subventions relève de la Commission maritime canadienne en vertu d'autorisation statutaire.

23.—Subventions aux navires à vapeur, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Services	1964	1965
	\$	\$
Services de la côte du Pacifique		
Gold River et Zeballos (C.-B.).....	12,000	24,000
Vancouver et ports du Nord de la Colombie-Britannique (C.-B.).....	300,000	300,000
Victoria et côte occidentale de l'île Vancouver (C.-B.).....	88,000	88,000
Services de l'Est		
Baddeck et Iona (N.-É.).....	13,125	—
Dalhousie (N.-B.) et Miguasha (P.Q.).....	37,500	37,500
Grand-Manan et terre ferme (N.-B.).....	112,700	112,700
Halifax (N.-É.) et St-Jean (T.-N.).....	—	116,274
Île-aux-Coudres et Les Éboulements (P.Q.).....	33,000	33,000
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (été).....	6,500	6,500
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (hiver).....	1,700	1,700
Îles de la Madeleine (P.Q.), Chéticamp et Halifax (N.-É.).....	35,000	32,566
Îles de la Madeleine et Montréal (P.Q.).....	100,000	84,566
Matane et Godbout (P.Q.).....	1	1
Mulgrave et Canso (N.-É.).....	52,400	52,400
Mulgrave, Queensport et Île Madame (N.-É.).....	31,250	31,250
Murray Bay ou Rimouski et rive nord du Saint-Laurent (P.Q.).....	35,000	—
Owen Sound et ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne (Ont.).....	100,000	157,000
Île Pelée et terre ferme (Ont.).....	76,540	78,695
Pictou (N.-É.), Charlottetown, Souris (I.-P.-É.) et Îles de la Madeleine (P.Q.).....	298,000	294,000
Pointe-au-Père et Baie-Comeau (P.Q.).....	1,463,650	—
Portugal Cove et Île Bell (T.-N.).....	223,285	275,869
Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.....	84,500	84,500
Île-du-Prince-Édouard et rive nord du Saint-Laurent (P.Q.).....	42,500	42,500
Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse.....	620,998	748,882
Québec, Natashquan et Blanc Sablon (P.Q.).....	430,000	430,000
Rimouski, Matane et rive nord du Saint-Laurent (P.Q.).....	229,000	—
Rimouski, et ports de la rive nord jusqu'à Blanc Sablon (P.Q.).....	—	290,000
Rivière-du-Loup et Saint-Siméon (P.Q.).....	21,000	21,000
Ste-Anne-des-Monts et Sept-Îles (P.Q.).....	—	50,000
Saint-Jean (N.-B.), Westport, Tiverton, Freeport et Yarmouth (N.-É.).....	38,000	38,000
Saint-Jean et White Head Island (N.-B.).....	—	3,500
Saint-Laurent et ports de la Gaspésie jusqu'à Chandler (P.Q.).....	34,042	43,000
Sorel et Île Saint-Ignace (P.Q.).....	43,000	43,000
Sydney et Baie-Saint-Laurent (N.-É.).....	42,500	42,500
Trois-Pistoles et Les Escoumains (P.Q.).....	5,000	5,000
Twillingate et New World Island (T.-N.).....	—	10,875
Yarmouth (N.-É.) et Rockland (Maine, É.-U.).....	6,600	8,235
Services côtiers de Terre-Neuve.....	4,752,104	4,647,287
Total.....	9,368,894	8,234,299

¹ Remboursées.

PARTIE V.—TRANSPORTS AÉRIENS CIVILS

Administration.—La réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi est en trois parties. De manière générale, la Partie I porte sur l'aspect technique de l'aviation civile (immatriculation des avions, délivrance de permis aux aviateurs, établissement et entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, réglementation de la navigation aérienne, enquêtes sur les accidents et sécurité de fonctionnement des appareils) et est appliquée par le Directeur de l'aviation civile, sous la surveillance du sous-ministre adjoint, Services de l'Air, ministère des Trans-